

La Secrétaire Générale de l'APDP invitée à présenter la nouvelle Loi devant les membres de la JCEM

Trois mois après le vote de la Loi n° 1.565 du 3 décembre 2024 relative à la protection des données personnelles, la Jeune Chambre Economique de Monaco (JCEM) a organisé le 5 mars dernier un petit déjeuner conférence sur ce thème avec comme invitées d'honneur Mesdames Agnès Lepaulmier, Secrétaire Générale de l'APDP, et Marion Soler, Présidente du Data protection club.

Intitulé « *Les nouveautés en matière de protection de vos données personnelles dans le secteur privé et public* », cet événement a été l'occasion de revenir sur les obligations qui pèsent désormais sur les responsables du traitement de la Principauté (tenue d'un registre des activités de traitement, désignation dans certains cas d'un Délégué à la Protection des Données, notification des violations de données, etc.) et sur les nouveaux droits dont bénéficie toute personne concernée pour garder la maîtrise sur ses données personnelles, ainsi que sur les pouvoirs renforcés de l'Autorité de protection, notamment dans le domaine des sanctions.

